

**PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 05 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 mai à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse,

Étaient absent·e·s :

Eric Bordereau donne procuration à Noël Fraisse
Christine Robin absente excusée

Date de convocation : 29 avril 2025

Secrétaire de séance : Paul Thiollière

OBJET : Choix de l'entreprise pour le réaménagement des RD503 et RD08

Deux entreprises ont répondu à cette consultation, les 2 offres se répartissent comme suit :

Entreprise	STINEO	AZ MARQUAGE
Montant HT	31 562,24 €	33 211,11 €
Montant HT variante 1	35 745,74 €	35 859,11 €
Montant HT variante 2	32 098,24 €	33 948,11 €

Le conseil municipal, après délibération, par 11 voix pour et 3 abstentions,
CHOISIT la variante 2 proposée par l'entreprise STINEO pour un montant de 32 098,24 €
AUTORISE Mme la maire à signer le devis proposé par l'entreprise STINEO, pour un montant de 32 098,24 € HT.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Paul Thiollière

